



Cantine scolaire 2026 – 2027

Note d'information

Contact : facturation-cantine-scolaire@papara.pf

Fixe : 40.547.546

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Pour l'année scolaire 2026-2027, vous avez choisi d'inscrire votre enfant à la cantine scolaire.

La présente note a pour objectif de vous informer des modalités d'inscription, de paiement, du fonctionnement du service, ainsi que les aides auxquelles votre enfant serait bénéficiaire.

Inscription – à renouveler chaque année

L'inscription de votre enfant implique le respect des dispositions suivantes :

Une inscription unique pour **toute l'année scolaire**, soit :

- 5 jours – Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

L'inscription doit être effectuée auprès de la municipalité au plus tard le 30 septembre 2026.

Facturation et aides disponibles

A) Les modalités de facturation

La facture mensuelle de la cantine scolaire de votre enfant est établie en fonction du tarif applicable et du nombre de jours scolaires.

La facture vous sera envoyée par mail ou déposée dans le cartable de votre enfant, conformément au choix indiqué sur la fiche d'inscription.

1) Formule de repas

La cantine scolaire ne propose qu'une formule unique couvrant les 5 jours de la semaine.

B) Les aides octroyées

1) La prise en charge par la CPS

Si votre enfant est affilié à l'un des régimes territoriaux (RGS, RNS ou RSPF); la prise en charge s'établit comme suit :

- 200 F.CFP/ repas

2) Complément Familial :

La CPS intervient également en attribuant un complément aux familles à hauteur de 500 F.CFP/repas. Si vous bénéficiez de cette prise en charge vous recevrez ***un avis aux parents*** de la CPS.

3) L'aide sociale

En cas de difficultés financières pour régler les factures de cantine, vous pouvez solliciter une aide auprès de la DSFE (Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité).

Paiement

Le paiement doit être effectué auprès de la régie des recettes de la municipalité. Toutefois, si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de régler plusieurs mois en une seule fois.

Ce paiement peut s'effectuer :

- En espèces,
- Par carte bancaire (Sauf AMEX) ;
- Par chèque ;
- Par virement bancaire sur le compte DFT :

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE		TITULAIRE DU COMPTE		
		REGIE DE RECETTES DE LA COMMUNE DE PAPARA PK 35.9 COTE MONTAGNE BP120275 98712 PAPARA		
DOMICILIATION	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
Direction des Finances Publiques de Polynésie Française	10071	98401	00001000384	23
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)				
FR76 1007 1984 0100 0010 0038 423				

CODE BIC OU SWIFT : TRPUPFT1

Nous vous informons que toute dette de cantine non réglée pourra faire l'objet d'une saisie, soit sur les allocations familiales de l'année suivante, soit pour les fonctionnaires d'Etat directement sur le salaire.

Les impayés des années précédentes devront impérativement être régularisés avant la nouvelle rentrée scolaire. Les parents cumulant des impayés, ne seront plus autorisés à inscrire leurs enfants à la cantine scolaire de la Commune.

En cas d'absence de votre enfant

En cas d'absence de votre enfant, les repas non pris seront déduits sur la facture du mois suivant, à condition que l'absence soit consécutive et de 5 jours minimum.

A cet effet, il convient de transmettre impérativement le justificatif d'absence (certificat médical ou billet d'avion) de votre enfant à la cellule de facturation de la cantine scolaire, dans un délai de 48h, à l'adresse électronique indiquée :

facturation-cantine-scolaire@papara.pf

Tout repas commandé doit être consommé à la cantine afin de garantir le respect des conditions d'hygiène, de conservation et de délai de consommation de l'ensemble du repas.

Il est rappelé aux parents que le service de la cantine scolaire n'a aucun caractère obligatoire pour la collectivité.

De la même manière, son utilisation n'est en rien imposée aux familles.

La Municipalité de Papara a toutefois choisi de mettre ce service à votre disposition, il vous appartient librement d'y inscrire ou non votre enfant.

Pour tous renseignements, merci de contacter la cellule de facturation de la cantine scolaire par courriel:

facturation-cantine-scolaire@papara.pf